

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 4 décembre 2017

Séance du 27 novembre 2017

5 Délégation de service public – centre de vacances Creil Alpes – présentation du rapport 2016

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. CABARET

M. LELONG

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme SAVAS

Pouvoir à :

Mme LEHNER

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. FACCHINI

Pouvoir à :

M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Par délibération en date du 8 juin 2016, la ville de Creil a attribué à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie la délégation de service public pour la gestion du centre de vacances Creil'Alpes situé au 2 chemin de Creil à Arâches (74300).

Conformément à l'article L-1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et à l'article 27 du contrat d'affermage, la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie a adressé son rapport d'activité pour l'année 2016 qui a été présenté pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 21 novembre 2017.

Ce rapport comprend notamment une partie technique permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ainsi qu'une partie financière permettant l'analyse des dépenses et des recettes de l'exploitation.

Après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport 2016 du centre de vacances Creil'Alpes.

Envoyé en préfecture le 07/12/2017
préfecture le 07/12/2017
le 05/12/2017
060-2160017 / 1204-DLRG171204005-DE

maintenant !

- Le conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'article L1411-3 du CGCT modifié,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 21 novembre 2017,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 27 novembre 2017,
Vu le rapport ci-annexé,
Entendu le rapport de présentation,
- Prend acte du rapport annuel 2016 du délégataire comprenant le compte rendu technique et le compte rendu financier de la gestion du centre de vacances Creil'Alpes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2017** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 02.12.17
et publication ou notification le 02.12.17
affiché le 05.12.17
CREIL, le 02.12.2017


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise


Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT
